

Mandelieu, le 19 septembre 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons constaté qu'un projet de construction d'une centaine de logements est prévu au Domaine Bellevue. Nous sommes propriétaires d'un appartement depuis 2006 dans ce domaine et ne pouvons entrevoir la construction de ce nombre de logements sur le peu de terrain disponible et qui va générer une surpopulation de ce site.

Le boulevard de Bellevue a subi de nombreuses dégradations et connu des éboulements de roches suite aux différentes intempéries. Des constructions supplémentaires avec un ballet incessant de camions endommageraient encore davantage cette chaussée.

Le préfet des Alpes-Maritimes ignore complètement le schéma de cohérence (SCOT) qui doit éviter toute densification collinaire.

Nous nous opposons formellement à ce projet et vous demandons d'émettre un avis défavorable à cette opération immobilière qui va dénaturer la Colline Bellevue.

Nous vous remercions de prendre en considération notre avis et vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Patrice et Jean-Michel SPEISSER

Résidence AHLENA

292, Corniche des Primevères

06210 MANDELIEU LA NAPOULE